

## MICHPATIM CHABAT CHÉKALIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"  
054 976 54 17 

### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Après avoir reçu les Dix Commandements, la paracha qui suit est très riche en Mitsvot, 53 exactement. De nombreux sujets sont énumérés, dont une bonne partie d'entre eux traite des Mitsvot civiles de Ben Adam Lé'h'avéro, des lois de l'homme vis-à-vis de son prochain. Telles que les lois du prêt d'argent SANS intérêts, les lois du dommage ou encore de la responsabilité de garde d'objets, etc.. Notre Paracha commence sur ces mots : « Et voici les ordonnances... »

La conjonction « et » indique qu'il y a un lien très étroit entre cette section et la précédente qui énumère les 10 commandements et les lois de l'Autel/Mizbéa'h.

Cet enchaînement atteste qu'il n'y a pas de « domaine religieux » au sens courant du terme. En effet, la religion peut parfois se traduire que par des rites et cultes spirituels, comme le conçoit le monde occidental, qui établit une nette barrière entre l'Église et l'État. Mais pour la Torah, une telle distinction ne peut exister. Au contraire, tous les domaines de la vie s'entremêlent et le sacré va se loger dans tous les domaines civiques au même titre que dans les actes spirituels (comme nous l'avons expliqué la semaine dernière).

La Guémara (Baba Kama 30a) enseigne : « Rabbi Yéhouda a dit que celui qui aspire à être pieux qu'il accomplisse les régies des lois civiles et des dommages (Nézikim). C'est-à-dire qu'un homme pieux doit prêter une

### INCARCÉRATION OU RÉINSERTION?

attention particulière aux lois qui régissent les relations entre un homme et son prochain.



La première loi qu'aborde notre Paracha est celle de l'esclave juif. À première vue, il peut paraître étrange que la Torah commence l'exposé des lois civiles par les règles concernant l'esclave juif. N'y avait-il pas des lois plus importantes que celle-ci à traiter ? Cache-rout, Chabat, pureté ? **Qui est cet esclave pour que la Torah lui donne tant d'importance, et s'enquiert de lui, pour lui donner cette primeur ?**

Pour répondre à cette question, voyons qui est cet esclave juif.

Il s'agit d'un homme qui a volé et n'ayant pas de quoi rembourser son vol se fait vendre par le Beth-Din pour une période maximale de six ans. Avec le salaire de sa vente, il remboursera son vol et entre-temps il sera au service d'une maison juive de premier choix, où il apprendra à se rétablir. La Torah n'a pas préconisé la prison comme solution, car celle-ci n'est pas la thérapie la plus adaptée pour ce genre de personne. Bien au contraire cette sanction ne fera qu'aggraver son état d'être et de développer le mal chez lui. En effet un jeune malfraît incarcéré avec un « C.A.P Délinquance » ressort en général avec un « Bac Pro Criminelle ». **Suite p3**

### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

#### SUIVRE LA MAJORITÉ EST-IL UN PRINCIPE IMMuable ?

Dans notre Paracha est énoncé un principe fondamental dans toute la Thora c'est d'aller d'après la MAJORITÉ. On l'apprend du verset 'Après la majorité on ira, etc..' (Chémot23.4). Grâce à ce principe, on permettra un morceau de viande trouvé dans une ville où par exemple il y a une majorité de boucheries cachère bien qu'il y ait aussi des boucheries non cachères. Ce même principe est utilisé dans les tribunaux rabbiniques : dans le cas où il y a divergence entre les juges sur un jugement, on ira d'après la majorité des Dayanim. Sachant ce grand principe au cours de l'histoire juive, à plusieurs reprises, des gens de l'église se sont "disputés" avec les Rabanims de l'époque. Une de leurs revendications était que puisque la Thora enseigne qu'on doit suivre la majorité alors pourquoi le peuple juif ne se range pas auprès de la majorité du monde qui est chrétienne ?! Un jour, c'est le Rav Yonathan Eibeshits qui répondit : 'LaThora donne une valeur à la majorité uniquement lorsqu'il existe un doute. C'est dans le cas où je ne sais pas trancher qu'alors je vais d'après la multitude. Mais en ce qui concerne la croyance du Peuple Juif, il n'y a AUCUN doute sur la véracité de la Thora et des Mitsvots et donc le principe du 'Rov/majorité' ne s'appliquera pas.' Le Hatham Sofer rajoute que du verset lui-même on l'apprend. Il est dit 'Après la majorité LEATOT' ce dernier mot veut dire 'tendre vers' c'est à dire que lorsqu'il y a des tendances contradictoires les uns permettant et les autres interdisant on utilisera ce principe. Mais lorsqu'il n'existe aucun doute, alors même si ils sont par milliers à nous chuchoter gentiment à l'oreille que l'on a tort, c'est sûr qu'on ne les écouterait pas.

### MAJORITÉ & PRÊT D'ARGENT

#### POURQUOI EST-ON OBLIGE DE PRÊTER SON ARGENT?

Notre Paracha dit: 'si tu prêtes de l'argent à ton prochain, le pauvre tu l'aideras avec toi, etc..' (Chémot 23,24) . Le Ohr Ha'Haïm va nous éclairer sur la teneur de ce commandement de prêter à l'indigent. Le Rav demande : "pourquoi le verset commence-t-il par la condition 'si' alors que l'on sait que c'est un commandement de la Thora d'aider le pauvre de la même manière qu'on doit mettre... les téphelines?" Le grand Rav Ben Attar explique alors que la part du pauvre se 'trouve' chez le... riche.

Pour commencer, il expose un fait courant, mais qui reste surprenant : il existe des gens qui possèdent une très grande fortune, plus que leurs véritables besoins. Inversement, il y a beaucoup de pauvres qui n'ont pas de quoi se nourrir. Le Rav explique alors son formidable principe : la part du pauvre « se trouve » chez le riche !

En effet, nous savons qu'Hachem fait descendre la Brah'a/ bénédiction pour toutes les créatures du monde. Cette bénédiction qui devait échoir à l'homme, ses mauvaises actions empêchent celle-ci d'arriver jusqu'à lui. Et comme il existe un principe que ce que le Créateur donne, Il ne le reprend pas (Taanit 25.), cette Brah'a a été transférée à une personne plus méritante: c'est notre Riche qui reçoit la part destinée à notre pauvre!

Cela entraîne deux conséquences, 1° le pauvre devra chercher sa parnassa chez le riche en tendant la main (ce qui est très dégradant pour lui). 2° Le riche, en donnant accomplit une Mitsva qui lui sera gratifiée dans le monde à venir! Donc d'après cela, le Rav Ben Attar explique la condition (« si ») du verset par: 'si tu vois que tu as les possibilités de prêter au pauvre, c'est la preuve que la part du pauvre est chez TOI en dépôt !' On finira par un petit mot de halakh'a: il est important de faire signer un petit papier à son prochain (reconnaissance de dette) pour se parer d'un quelconque oubli de l'emprunteur et bien sûr de ne pas faire supporter à son frère des intérêts, ce qui est interdit par la Thora!

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



La Paracha d'Yitro décrit un des événements les plus marquants de notre peuple, le don de la Torah. Il est étrange que ce récit soit interrompu par une série de lois spécifiques aux relations avec notre entourage. Ce n'est qu'à la fin de notre Paracha, qu'est poursuivi le déroulement de Matan Torah. Pourquoi ne pas décrire les événements comme ils se sont passés ? Que viennent faire ses ordonnances en plein milieu ?

Un jour, un homme qui désirait se convertir se rendit chez Hillel et lui demanda de lui enseigner la Torah alors qu'il se trouvait sur un pied. Ce dernier lui répondit « ce qui te causes du désagrément, ne le fait pas à ton prochain, voici tout l'enseignement de la Torah ». Les propos de Hillel sont surprenants. On comprend aisément que toutes les lois régissant les relations entre l'homme et son prochain soient incluses dans cette ordonnance, mais quand est-il des lois de l'homme envers Son créateur ? Comment affirmer que toute la Torah est incluse dans un tel comportement ?

Le Chla Hakadoch explique que ce qui empêche l'homme d'accomplir les Mitsvot est son égo. L'homme pense à lui, veut vivre comme bon lui semble, de manière égoïste. Les Guéonim avaient l'habitude de dire que le véritable libre arbitre de l'homme se situe entre la volonté de D... et notre propre volonté. Tout le travail de l'être humain est donc de diminuer cet égo. Les lois qui régissent nos relations avec autrui nous obligent à considérer les besoins et les sentiments de l'autre et forcent l'homme à se mettre de côté et à affaiblir cette force égoïste qui est en lui. Ainsi même dans la relation avec Son Créateur, il aura appris à mettre ses volontés de côté et son égo ne fera plus écran entre ses désirs et ceux de D... .

L'union du peuple était donc une condition sine qua non du don de la Torah. Sans elle, sans annulation de notre égo, on ne peut accepter le joug divin. Étudier avec autrui c'est être capable d'écouter ce qu'il a à dire, de comprendre que tout un chacun a des choses à m'apporter. Si j'étudie en binôme pour mieux exposer ma science et que l'autre est là uniquement pour m'écouter, j'ai de loin raté l'intérêt d'une étude commune, au lieu de m'élever, elle m'enfonce davantage.

Rabénou Yona écrit que celui qui jalouse son prochain, car il s'élève davantage que lui, est assimilé à ceux qui haïssent D... . Les propos sont durs à entendre, mais oh combien vrais. Si on aimait profondément Hachem, on serait heureux qu'il ait de tels enfants qui réussissent. On serait emplis de joie à l'idée de savoir que d'autres gens le servent de tout leur cœur même s'ils le font mieux et différemment de moi. Une personne qui ne cherche que sa réussite et son profit personnel n'a pas de véritable amour de D...

Une des questions les plus difficiles qu'on nous posera, une fois arrivé là - Haut est « as-tu été capable de donner à l'autre un sentiment de supériorité sans avoir de ressentiment ? »

La Torah nous a interdit la consommation de certains volatiles, car ce sont des rapaces. En les mangeant, on risquerait d'être influencés par les traits de caractère de ces bêtes. Or, l'une d'entre elles, non cachère est la « Hassida-Cigogne », nom intéressant qui signifie la bonté dont elle fait preuve. Pourquoi alors la prohiber ? La cigogne agit avec bonté, mais uniquement avec son entourage. Or, quelqu'un qui agit de la sorte ne peut être qualifié de véritablement bon. Chaque homme a besoin de vivre en société, et d'être apprécié. C'est pourquoi celui qui fait du bien à ses proches ne fait pas particulièrement preuve de bonté, il pense avant tout à ses intérêts égoïstes. Un homme qui aime profondément le Hessed, agit de la sorte avec tout le monde, peu importe à quoi il ressemble, s'il fait partie de sa société, s'il apprécie sa conduite, s'il est de la même origine que lui ou habite le même quartier.

## LE SOUCI DE L'AUTRE

La Guemara rapporte dans Baba Batra qu'à chaque fois qu'on évoque un feu spirituel, il n'y a pas de fumée. Or au moment du don de la Torah, il est écrit que le Har Sinaï fut empli de fumée. Comment comprendre une telle chose, y a-t-il un feu plus spirituel que celui qui est descendu à Matan Torah ? En réalité, les enfants d'Israël étaient certes unis avant le don de la Torah, mais cette union était loin d'être parfaite. Union véritable ne signifiant pas absence de querelles, mais une annulation totale de la haine, de la jalousie et de la concurrence qui règnent entre nous. Souvent, la volonté de se sentir spirituellement supérieur à autrui est bien pire encore que d'envier la réussite matérielle. Ainsi, les Bnei Israël n'avaient pas encore éradiqué la jalousie qu'ils éprouaient l'un envers l'autre. La fumée présente au Har Sinaï ne venait pas du feu, qui n'était que spirituel, mais bien de la jalousie qui régnait entre eux. La réussite de l'autre était difficile à assumer et chacun envoyait l'évolution spirituelle de son prochain.

Hormis la grandeur de la soumission évoquée par les mots « Naassé Venichma, nous ferons puis nous comprendrons », ils relèvent une autre force. Ils furent prononcés au pluriel par tout le peuple. « Nous ferons »,

chacun devra s'enquérir de l'accomplissement des Mitsvot de l'autre, ce qui montre un réel souci du prochain. « Nous comprendrons » évoque l'étude de la Torah. En prononçant un tel mot, chaque membre du peuple s'engage à se soucier que l'autre avance et soit satisfait de son étude. Je me dois de prendre à cœur les sentiments de mon prochain. Même si je dois sacrifier une partie de mon temps que j'aurai aimé utiliser à des fins personnelles ou mieux, du temps que j'aurai pu employer à avancer spirituellement, en prononçant « Nichma », on s'engagea à s'enquérir de l'avancée de notre prochain.

On comprend maintenant pourquoi le récit de Matan Torah est

comme divisé en deux et pas rapporté dans l'ordre. Au début de la Paracha Yitro, les enfants d'Israël arrivèrent à un niveau d'union incomplet. Certes, il n'y avait pas de dispute pourtant on était loin d'une entente parfaite. C'est pourquoi même le don de la Torah fut en quelque sorte « imparfait ». Le récit est interrompu et égrémenté d'une série de lois régissant le comportement d'un homme envers son prochain. On se doit de ne pas lui causer de dommage, de ne pas lui faire de peine, de lui prêter de l'argent s'il en a besoin ... Ceci afin d'ancrer en nous l'amour d'autrui et le souci qu'on doit lui porter. Même l'esclave juif, qui semble bien loin de notre mode de vie, qui n'est autre qu'un voleur qui ne peut rembourser ses dettes, la Torah demande de veiller à tous ses besoins si bien qu'il est dit « celui qui acquière un esclave, acquière en réalité un maître ». La véritable union est un état où je me préoccupe des besoins de l'autre sans le jalouser ou envier sa réussite. Je dois me soucier du bien de l'autre au point de mettre de côté ma réussite personnelle pour celle d'autrui. On apprend cela d'Avraham, homme de bonté par excellence. Il était constamment occupé à répondre aux besoins physiques de ses invités. Avait-il un moment pour étudier, pour s'élever spirituellement ? On pourrait penser qu'il est passé à côté de quelque chose. Or, D... dit à son sujet, même s'il n'a pas le niveau pour atteindre la prophétie de manière naturelle, étant tellement préoccupé par le souci des autres, Je lui donnerai ce niveau en cadeau ! Il n'y a pas de raison qu'il ne puisse arriver au niveau prophétique, car il consacre sa vie à autrui. Voilà l'expression de l'entente parfaite ! Ce n'est qu'après avoir reçu les Mitsvot liées aux relations avec autrui, que les Bnei Israël acceptèrent la Torah de façon complète.

Ils comprendirent qu'une Torah n'est parfaite que lorsque l'on se soucie de l'autre.

Rav Michaël Guedj Chlita  
Roch Colle « Daat Shlomo » - Bnei Braç  
[www.daatshlomo.fr](http://www.daatshlomo.fr)



### L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact [dafchatat@gmail.com](mailto:dafchatat@gmail.com)

La guérison complète et rapide de Yaakov Leib ben Sarah parmi les malades de peuple d'Israël

**RÉSERVEZ dès à présent votre paracha**  
Mariage, Santé, Bar-Mitsva, Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

**Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion au plus grand nombre.**

La guérison complète et rapide de Albert Avraham ben Julie parmi les malades de peuple d'Israël



L'influence des colocataires de la cellule lui sera très néfaste, en présence de tueurs et d'assassins on ne pourra pas envisager de s'améliorer.

La Torah nous inculque que l'unique manière d'aider et de réhabiliter cette personne qui a failli en volant est de le réinsérer au sein d'une société saine. Ce statut va lui permettre de réapprendre à vivre en harmonie et équilibré, dans la société de Torah. Bien qu'il soit désigné comme « esclave », il sera nourri, blanchi, et logé. Son maître, un homme de qualité, ne pourra ni le mépriser ni le faire travailler abusivement. Il devra observer un nombre de lois bien précises, et respecter son « esclave » comme un véritable invité de marque. La Torah insiste fortement sur ce point. Voici un échantillon lois dont le maître est soumis :

Il est interdit de lui assigner des tâches dégradantes, telle que de laver les pieds de son maître ou lui lacer les chaussures. Le maître doit partager sa propre nourriture, s'il mange du pain blanc, il ne pourra lui donner du pain noir. Et s'il dort sur un bon lit, il ne pourra pas faire dormir son esclave sur une paille. Ou encore, si le maître ne possède qu'un cousin, ce sera pour l'esclave et le maître dormira à même le sol ! (Voir Vayikra 25 ; 43-46) Comme il est enseigné dans la Guémara (Kidouchin 20a) : « celui qui acquière un esclave [hébreu], acquière en réalité un maître »

L'esclave version Torah est tout le contraire des clichés de l'esclavage vécu dans les civilisations antérieures que l'on fouette, abuse et méprise.

#### Mais comment cet homme est-il venu à fauter ?

L'homme a commis ce délit par manque d'émouna et de confiance en soi. Il faute parce qu'il ne ressent pas la Présence divine, et s'imaginer être seul, sans personne au-dessus de lui. S'il se trouvait face à une personnalité importante, et avait de l'estime pour lui-même, il n'en viendrait certainement pas à se comporter de manière incorrecte.

Un homme se rendit chez le Tsadik Baba Salé pour lui avouer qu'il était récidiviste dans une faute, et qu'il voulait une bénédiction pour l'aider à s'en sortir. Avant de le bénir, le Tsadik le regarde, et lui demande « mais comment tu fais ? ». Alors l'homme lui explique sa faiblesse, et comment il parvint à la faute. Et le Rav réitère sa question « mais comment tu fais ? ». Alors qu'il s'apprête à lui expliquer une seconde fois, Baba Salé l'interrompt et lui dit :

« Pas comment tu fais techniquement, mais comment tu fais, parce qu'il te regarde ! » (en pointant l'index vers le ciel) Le Tsadik lui expliqua que

la problème est, qu'il ne ressentait pas la présence divine, sans ça il ne fauter pas.

Aujourd'hui plus que jamais, le monde est truffé de caméra de surveillance, dans les rues, les magasins, les lieux de travail...même dans les synagogues, tout cela pour dissuader les gens de commettre des infractions ou de mieux travailler. Mais la raison authentique, c'est que le monde ne ressent pas la présence Divine.

Nous, juif, devons savoir qu'il existe une force au-dessus de nous. Il existe un Roi et que nous sommes Ses fils !

Cette prise de conscience de l'omniprésence Divine et de noblesse nous protégera de tomber dans la faute. La Torah voit et comprend, les situations problématiques depuis leurs racines, et vient corriger ces carences. Le but de cette « incarcération » sera de développer chez ce « voleur » devenu esclave, ce qu'il y a de bon en lui. Cette nouvelle vie dans cette nouvelle atmosphère va lui permettre de se sortir de son épreuve avec dignité et Émouna.

Ce statut d'esclave n'est pas là pour l'écraser, bien au contraire, il vient réparer ce qui a été détruit, et lui donner du Kavod et relever ses qualités. En le plaçant chez un homme digne et de référence. La Torah s'intéresse et corrige le fond du problème contrairement à la société qui, elle, met l'accent essentiellement sur la forme.

Une leçon pour tous les parents : un enfant qui aurait un problème, une difficulté qui l'a fait flancher, c'est une aide dont il a besoin. Nous devons l'élever, ou l'aider à se relever. Et non pas au contraire, l'écraser ou le diminuer. Quel enseignement magnifique de notre Paracha ! Hachem se préoccupe d'aider ceux qui ont une petite faiblesse, et s'intéresse à eux en premier lieu ! Il veut les sortir de leur impasse et les aider à se corriger, tout cela par pur amour pour Ses enfants.

Il existe la Mitsva de marcher dans les voies de D.ieu comme il est écrit (Devarim 28;9) : « Et tu marcheras dans Ses voies », ce qui signifie que nous devons adopter les mêmes attitudes que Lui, de même qu'Il est miséricordieux, clément...c'est ainsi que nous devons être.

Nous aussi, en s'efforçant d'être des exemples d'émouna/foi et de respect de soi, nous aiderons au quotidien à éclairer nos enfants, parfois perdus dans un monde obscur.

Rav Mordékhaï Bismuth ☎054.841.88.36  
mb0548418836@gmail.com



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Si un homme frappe du bâton son esclave » (Chémot 21, 20)

Un esclave fait quelque chose allant contre son maître et une dispute éclate entre eux. Le maître porte alors atteinte à la dent ou à l'œil de son serviteur. Est-ce que dans un tel cas, la loi de « il le renverra libre » s'applique ?

Les commentaires répondent à cette question en s'appuyant sur la guémara (Bérahkhot 5a) qui dit que les épreuves nettoient toutes les fautes de l'homme, à plus forte raison d'une dent et d'un œil. De même que l'homme retrouve la liberté grâce à la dent et l'œil, à plus forte raison les épreuves qui nettoient tout le corps de l'homme. Il est connu que les fautes de l'homme entraînent des épreuves. De ses propres mains, l'homme amène sur lui tous les malheurs. Mais malgré tout, nous tirons un enseignement à fortiori de la dent et de l'œil : même si c'est le serviteur qui a commencé à se disputer avec son maître et que c'est lui qui a causé que le maître ait porté atteinte à son œil ou ait fait tomber sa dent, il sortira libre.

S'il en est ainsi en ce qui concerne quelque chose de négatif, c'est encore plus vrai pour quelque chose de positif et nos bonnes actions nous feront certainement mériter abondance et bénédiction. Le récit suivant illustre jusqu'où peuvent arriver les mérites de l'homme. Même lorsque son action est indirecte et que ses intentions sont bonnes, il peut atteindre de très grands sommets.

Cette histoire a été rapportée par un avrekh érudit qui donne un cours de guémara dans le bâtiment central de la Banque Leumi à Tel-Aviv. Cet immeuble, de seize étages, est situé au grand carrefour des affaires de Tel-Aviv, et c'est là que le cœur de l'activité commerciale de la banque et de ses succursales partout dans le monde.

A la pause du midi, qui dure environ une demi-heure, de nombreuses

## LA PRIÈRE QUI FIT TREMBLER LE CŒUR

personnes qui travaillent là se rassemblent dans la salle qui a été assignée par la direction de la banque pour servir de synagogue et un cours de guémara sur le « Daf Hayomi » y est également donné.

Un rouleau de Torah se trouve dans la synagogue et les offices s'y déroulent régulièrement. C'est là un grand kiddouch Hachem.

Un jour, un homme entra dans la synagogue. Cet homme n'avait pas l'habitude de fréquenter les cours ni les offices. Ce Juif, dont les connaissances en judaïsme étaient bien pauvres, arriva pour l'office de l'après-midi et se choisit un siddour. Des dizaines de siddourim étaient à disposition

mais il s'avère qu'il tomba précisément sur le siddour de son ami qui travaillait avec lui dans le même service à la banque et qui était considéré comme un des seniors. Le propriétaire du siddour participait régulièrement aux offices et aux cours qui se déroulaient là. L'homme, qui venait pour la première fois, commença la 'amida et lorsqu'il arriva à la bénédiction « Tu accordes l'intelligence à l'homme », il découvrit une phrase écrite dans le siddour par son ami : « Je T'en prie Dieu, exauce-moi et ouvre mon cœur pour l'étude de la Torah ; aide-moi à comprendre la guémara que l'on étudie dans le cours. » L'homme qui priait, qui n'avait jamais assisté jusque là aux cours, resta bouche bée. Cette phrase s'infiltra dans

son cœur provoquant une grande émotion. Il pensait jusqu'à maintenant que la seule chose qui intéressait ceux qui travaillaient à la banque était de « faire de l'argent » et leur carrière professionnelle, et voilà qu'il s'apercevait maintenant que ce n'était point ainsi. Son ami aspire à d'autres choses et prie même pour ces choses-là ! Cette demande personnelle écrite dans le siddour alluma en lui le feu de la Torah et à partir de ce jour, il participa régulièrement aux cours de Torah.

(extrait de l'ouvrage Barkhi Nafchi)

Rav Moché Bénichou



## BOSH ET DÉBAUCHE

Le "Or Hahaïm Hakadoch écrit (Chémot 3;8) qu'avaient que ne vienne le Machia'h, le monde descendra au niveau du 50ème degré d'impureté. C'est un niveau encore plus bas que celui dans lequel nous étions en Egypte, comme nous le savons des Ecrits du Ari zal Hakadoch. Le but est que, grâce au fait que l'Humanité atteigne un tel niveau de bassesse, et malgré tout que certains réussiront à surmonter ces difficiles épreuves - grâce à la force de la Emouna/foi, et à celle de la Torah, alors sera détruite à tout jamais la force de l'Impureté et de la difficulté de l'épreuve. Ainsi écrit le H'ida dans son livre Nahal kédoumim: tout le sujet de la Délivrance ne dépend que de la "Qualité fondamentale" (la protection de la Brit Mila de l'immoralité) ! Du fait que le Mauvais Penchant - qui est aussi le Satan - ressent que l'heure de sa fin approche, il actionne tous les outils qui sont sous sa tutelle dans le but de faire échouer le Peuple d'Israël et d'empêcher la venue du Machia'h.

Notre maître Rabbi Chimon Bar Yohaï que son mérite nous protège amen - écrit dans le Zohar Hakadoch, que le principal champ d'action du Mauvais Penchant, c'est la débauche. De même il est rapporté dans "Les discussions de Rabbi Nah'man de Breslev (Sih'ot Haran Récit 115) : " La principale épreuve de tout homme dans ce monde est celle du désir de débauche". Ce qui signifie que l'Homme a été envoyé dans le monde uniquement pour être éprouvé sur le vice de la débauche.

Tout celui qui a un peu d'intelligence et de sensibilité, doit s'éveiller et comprendre qu'il ne doit travailler que sur ça jusqu'à ses 120 ans. Il faut comprendre que réussir dans cette épreuve, c'est réussir sa vie.

Et ainsi a parlé Bilam, prophète des nations, à Balak: « il est impossible de vaincre ces juifs. Viens avec des armes de destruction massive, ça n'aidera pas ; viens avec des missiles, pareil, rien ne marchera. Le Créateur les protège ! Car lorsqu'il y a un quelconque danger, ils prient, implorent, pleurent, et D. les écoute et les protège. Tu ne peux les vaincre. La preuve : tu m'as envoyé pour les maudire, et je n'ai pas pu. Même les maudire c'est impossible tant que D. veille sur eux. »

Et il Bilam continu : « tant que le peuple d'Israël garde la pureté des mœurs, personne ne pourra les vaincre ! » Si tout le monde vient : Russie, Chine, Japon, Amérique, Iran... même si tout le monde s'y met, ils ne pourront vaincre le peuple d'Israël. Mais à une condition tu peux les vaincre : si tu fais rentrer chez eux la débauche, car Le D.ieu d'Israël haït la débauche, alors de Lui-même Il les tuera."

Si les « bosh » n'ont pas réussi à nous anéantir, la débauche le fera. Effectivement : lorsque Balak a envoyé les Filles de Midian et que les juifs ont cohabité avec elles, ils ont été frappés par une épidémie qui fit plusieurs dizaines de milliers de morts. Et s'il n'y avait pas eu l'acte de Pin'has fils d'Eléazar le Cohen, pour stopper l'épidémie, il ne serait rien resté des Enfants d'Israël (que D. nous en préserve), pas même un souvenir. D. haït la débauche. Dès lors qu'on avait touché aux mœurs, Hachem aurait puni le Peuple d'Israël jusqu'au dernier.

(Extrait du livret « un jour pur »)



## SUR LE COMPTE DES AUTRES

### Rire...

Un homme avare s'aperçoit que le poulet que son épouse avait acheté a expiré. Furieux, de devoir le jeter, il décide de l'offrir à un pauvre du quartier en « l'honneur du Chabat ».

Son épouse ne considérant pas ça comme une très bonne idée, essaya de le dissuader, mais rien à faire il était décidé à offrir ce poulet. Chabat matin, les ambulances se font entendre dans la rue voisine, que se passe-t-il ?

Notre pauvre voisin, sûrement à cause du poulet, est transféré de toute urgence à l'hôpital, pour intoxication alimentaire. Mal à l'aise, dimanche matin, notre homme se rend à l'hôpital pour visiter le malade, et prendre de ses nouvelles. Trois jours passent, lorsqu'un voisin lui fait part, du décès du pauvre homme. Troublé par cette mort subite, il se rend aux obsèques, pour honorer le défunt, et le accompagner dans sa dernière demeure. Se sentant, plus que concerné par cette terrible histoire, il visita les endeuillés, consola les orphelins et assista aux prières de la semaine.

À la fin des sept jours, il s'adressa à son épouse, en ces termes: « tu étais prête à jeter ce poulet ! Mais regarde combien de Mitsvot, j'ai pu accomplir en une semaine grâce à lui. Don aux pauvres, rendre visite au malade, un enterrement, consoler la veuve et l'orphelin et étudier de la Michna pour son âme ! Ce n'est pas beau tout ça ?! »

### ...et grandir

Amusant, n'est-ce pas ? Mais nous aussi, agissons parfois comme cet homme, en accomplissant une Mitsva sur le compte des autres, en dérangeant par du bruit, en empiétant sur le temps de l'autre...

Mais une Mitsva ou tout autre acte de bonté ne pourra se faire au dépend des autres, son conjoint, ses enfants, ses proches.... Ne nous enrichissons pas sur le compte des autres.



## Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

## LA MAUVAISE « BONNE DESCENTE »

Comme vous avez pris l'habitude pendant des années de boire au milieu du repas, la nourriture « descend » rapidement dans l'estomac et vous pouvez en avaler, jour après jour, en grande quantité. Le repas se poursuit à toute allure et sans frein tant que le signal de la satiété n'est pas parvenu au cerveau. Cependant, si vous mangez comme il sans boisson, après avoir été bien mâchée et imprégnée de salive. Si vous vous habituez à prendre un repas entier sans boisson, vous vous retrouverez en train de faire un régime sans en avoir eu l'intention. Tout simplement, vous ne pourrez plus « manger à la hâte » les quantités de nourriture habituelles.



Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha » du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita - Contact ☎00 972.361.87.876



Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)